



COMMUNIQUE N°2 DU 23 SEPTEMBRE 2018

Accès au service d'urgence d'avitaillement en eau de consommation et consignes de sécurité

La ville de Sinnamary rappelle aux administrés que **l'avitaillement en eau de consommation est un service d'urgence.**

Les personnes vulnérables : enfants, personnes âgées et malades, établissements scolaires sont servis en priorité.

L'avitaillement sur fourniture de la SGDE est effectué chaque jour, à raison de **4,5 litres par personne**, soit 3 bouteilles de 1,5 L pour boire, laver les aliments et préparer les repas, **de 11 heures à 13 heures et de 18 heures à 20 heures sur la plateforme face à l'église.**

La ville de Sinnamary assure à ses administrés que **la distribution de l'eau du robinet ne sera pas interrompue** dans l'attente des résultats d'analyses des prélèvements expédiés vers la France hexagonale par l'ARS.

Le stockage d'eau de longue durée, à domicile, est déconseillé.

L'eau du réseau peut être utilisée pour le nettoyage domestique, la vaisselle, la douche, l'arrosage des plantes et l'abreuvement des animaux.

La commune met les administrés en garde sur les contenants utilisés. Ils doivent être propres et à usage alimentaire : **pas de jerricane d'essence, pas de récipients de produits ménagers.**

Dans l'intérêt général, et afin que chacun ait accès à l'eau potable, la ville de Sinnamary demande à la population de **faire preuve de civisme et d'esprit de solidarité.**

Sinnamary, *Sennmari Tchò Péyi Savann*,
Le 23 septembre 2018